



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Port du masque pour les écoliers

Question écrite n° 36351

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'obligation du port du masque pour les enfants à l'école élémentaire à partir du CP. En effet, depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation, plusieurs parents ont constaté l'apparition de troubles cognitifs chez leurs enfants alors même qu'ils ne rencontraient aucune difficulté auparavant. En outre, l'étude NASA/TM-2016-218224 réalisée par la NASA a démontré que les purificateurs d'air dotés d'un filtre HEPA éliminaient les impuretés de la taille du covid-19 avec une efficacité de 99,97 %. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend équiper les salles de classe de purificateurs d'air afin de permettre aux écoliers d'étudier dans des conditions adaptées à leurs âges et d'éviter le développement de troubles cognitifs potentiellement durables.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36351

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1328

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)